



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA **SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à l'extension de la salle culturelle Frédéric Chopin (article 2121-7 du CGCT) sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMET, AVENEL Valérie, Pierre-Pascal BIGOT, Catherine CHEREAU, Samuel RICOU, Nicolas GUYOT, Jean-Claude HERMAIZE, Philippe CALVEZ, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Sylvie DURAND, Nadège GUIBERT, Cécile GILLARD, Christina CABANETOS, Laura CLEMENT, Nicolas TESSIER, Joël GICQUEL, Nicolas Aoustin, Florent Désiré NADALI, Richard RICOU.

Absents excusés : Sylvie BOUDIER, Aline MAUGEAIS.

Secrétaire de séance : M. HERMAIZE Jean-Claude

Date de la convocation : 6 janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 0

Nombre de votants : 21

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2020

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 3 décembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 3 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Présentation de la compétence PLUi

Monsieur Eric Frémy, Vice-Président à la CCVHA en charge de l'aménagement : habitat, urbanisme et patrimoine bâti, rappelle le contexte réglementaire de la prise de compétence PLUi ainsi que les modalités et l'intérêt de l'exercice de cette compétence par l'EPCI.

Le projet de territoire, adopté lors du précédent mandat, a tracé une stratégie basée sur des enjeux partagés de l'EPCI en matière d'habitat, d'économie de l'espace, de mobilité – ce qui a amené les élus d'alors à inscrire le PLUi comme une action concrète à engager sous réserve que les élus du nouveau mandat y soient favorables.

Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, cela fait partie des compétences obligatoires des communautés de communes aux termes des dispositions du CGCT ;

« - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; **plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** ».

La loi sur l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 reporte le transfert de la compétence PLU à l'EPCI du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021. Il est rappelé qu'il est possible pour les communes de la CCVHA de

conserver la compétence si au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les communes ont trois mois avant la date du transfert pour s'y opposer soit à partir du 1^{er} avril 2021.

Un projet de charte a été élaboré afin de définir les enjeux et objectifs partagés pour le territoire et les modalités d'application de la compétence. Il a été transmis pour information aux élus lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2020.

La prise de compétence PLUi permet de faire de ce document un outil stratégique au service du territoire de la Communauté de Communes. Fruit d'une concertation et d'un travail entre les communes, il intègre outre les règles d'urbanisme, des éléments relatifs à la politique de l'habitat, du développement économique, des transports et déplacements, de la gestion de l'énergie, de la qualité paysagère. Il permet de mieux organiser la solidarité entre les communes, et donc de développer une approche mieux concertée pour la gestion du foncier, la valorisation du patrimoine, etc., et ainsi avoir une position commune plus forte face aux territoires voisins.

Les modalités d'application de la compétence établies dans la charte sont présentées : procédures de modification ou révision des documents d'urbanisme en cours, exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU), procédures des Sites Patrimoniaux Remarquables, délivrance des autorisations d'urbanisme et instruction des demandes, taxe d'aménagement. Il est précisé dans la Charte que, dès que c'est possible, le pouvoir de décision est redonné aux communes : la délivrance des autorisations d'urbanisme reste du ressort du Maire, la taxe d'aménagement peut avoir des taux différents sur un même territoire, toute évolution des taux émanera des communes concernées.

Certains élus ont fait part de leur crainte que les décisions soient prises à leur place ou que certaines communes imposent leur choix de développement. Dans la Charte, « il est convenu que la CCVHA, dans une approche négociée, ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes dans la mesure où ces évolutions ne sont pas en contradiction avec les objectifs fixés pour l'élaboration du PLUi. Ce principe amène à ce que dans un souci d'équité et d'équilibre du territoire, les élus portent ensemble la possibilité d'offrir des droits à construire à toutes les communes que ce soit par le comblement d'un espace urbanisé vide, à reconstruire ou à créer ». L'objectif du législateur est de rationaliser la compétence sur un territoire en ayant une cohérence d'aménagement.

Il est proposé au prochain Conseil Municipal de voter une motion pour le transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

3 – Travaux de sécurisation de voirie – Attribution du marché des travaux

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants :

- Réaménagement de l'avenue du Pont Gandon suite au regroupement des locaux de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire,
- Entrée sud de l'agglomération rue de Cholet (RD 961),
- Traversée route de Villemoisan (RD 104) entre la zone de loisirs vers le nouveau quartier « lotissement Le Tremblay »,
- Parking du Rifouet aux abords de l'école privée St Louis.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

Phase 1 :

- Avenue du Pont Gandon (tranche ferme)
- Parking du Rifouet (tranche ferme)

Phase 2 :

- Route de Villemoisan (tranche ferme)
- Rue de Cholet (tranche conditionnelle) dans l'attente de l'avis du Département sur le projet proposé.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur la plateforme « anjournarchespublics » le 5 novembre 2020. La date limite de remise des offres était fixée au 30 novembre 2020.

Suite aux prescriptions demandées par l'Agence Technique du Département, la tranche conditionnelle (Rue de Cholet) a été retirée du marché. Toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation des entreprises en ont été informées par avis rectificatif sur le site anjournarchespublics le 20 novembre 2020.

Elle présente le résultat de la consultation.

15 dossiers ont été retirés.
10 offres ont été transmises.

Les critères de jugements des offres étaient fixés comme suit :

- 1 – Valeur technique : 60 % (au regard du mémoire technique indiquant les capacités techniques, la méthodologie, des références similaires, le planning, les moyens humains et matériels,)
- 2 – Prix : 40 %

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Suite à l'analyse des offres réalisée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessus, la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée (COMAPA) a retenu l'entreprise COLAS TP pour un montant de marché de base de 333 032,50 € HT. La PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) N°1 – remplacement VL Résine grise par béton balayé Avenue du Pont Gandon a été retenue pour un montant de 1 700,00 € HT. La PSE N°4 - remplacement VL Résine grise par béton balayé route de Villemoisan a été retenue pour un montant de - 1 672,50 € HT.

En conséquence, le marché est attribué à l'entreprise COLAS TP pour un montant global (marché de base + PSE 1 + PSE 4) de 333 060,00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

4.1 – Travaux de sécurisation de voirie – Versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public – Avenue du Pont Gandon

Le SIEMML a procédé à l'estimation des travaux nécessaires à l'extension de l'éclairage public Avenue du Pont Gandon.

Le coût des travaux s'élève à 34 069,44 € HT.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'une participation de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public Avenue du Pont Gandon
- Montant des travaux : 34 069,44 € HT
- Taux de participation : 75 %
- Montant de la participation à verser au SIEMML : 25 552,08 €.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

4.2 – Travaux de sécurisation de voirie – Versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public – Parking du Rifouet

Le SIEMML a procédé à l'estimation des travaux nécessaires à l'extension de l'éclairage public Parking du Rifouet.

Le coût des travaux s'élève à 29 708,65 € HT.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Donner son accord sur le versement d'une participation de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public Parking du Rifouet
- Montant des travaux : 29 708,65 € HT
- Taux de participation : 75 %
- Montant de la participation à verser au SIEMML : 22 281,49 €.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

5 – SIEML – Rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie, Salle Culturelle) – Etude de faisabilité bois

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2020 validant la réadhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du Siéml,

La présentation du bilan énergétique communal par le conseiller en énergie du Siéml au mois de février 2020 a mis en évidence les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre engendrés par les chaufferies fioul du Centre culturel et de la Mairie.

Face à ce constat, une réflexion sur le remplacement du fioul par une énergie plus vertueuse telle que le bois semble aujourd'hui nécessaire.

Accompagnement du SIEML :

- Le SIEML, dans le cadre de ses missions, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi, le syndicat propose de porter et cofinancer deux études de faisabilité bois, étudiant la possibilité de remplacer les chaufferies fioul du centre culturel et de la mairie par deux chaufferies distinctes. Le SIEML se charge de retenir un bureau d'études spécialisé pour mener les études.
- D'après son règlement financier 2020, ces études seraient financées à 60 % par le SIEML (après déduction d'éventuelles subventions obtenues par le Siéml auprès d'autres organismes. Le coût d'une étude de faisabilité est au maximum de 6 000€, soit un reste à charge pour la commune maximum de 2 400 € par étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La réalisation des études de faisabilité par le SIEML
- Que le Maire est autorisé à signer les conventions entre le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la commune.
- Que Le Maire est autorisé à prendre toute décision utile à la présente délibération.

6 – Budget Commune – Décision modificative n°3

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative N°3 du budget principal.

Fonctionnement

Dépenses

Article 6688 – Autres frais financiers . + 300,00 €

Recettes

Article 6419 – Remb sur rémunérations du personnel + 300,00 €

Investissement

Dépenses

Article 2046- Attribution de compensation investissement + 12 050,00 €

Article 2111 – Terrains nus - 12 050,00 €

Article 2128-040 - Autres agencements et aménagt + 1 000,00 €

Article 2135-040 – Installat° générales, agencements - 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la décision modificative N°3 du budget principal 2020 présentée ci-dessus.

7 – Achat de terrain Pont Besnard

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 septembre 2020, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer l'acte notarié pour l'achat d'une portion de terrain située au Pont Besnard au niveau du Pont du Petit Anjou dans le cadre d'un projet de mise en valeur du pont.

Il s'agit de la parcelle cadastrée E N°617 (en partie) à savoir environ 1 000 m² appartenant à Monsieur Elie LEHIS domicilié à Villemoisais – Val d'Erdre Auxence.

L'acquisition a été proposée au prix forfaitaire de 650 € (0,30 € le m² selon le prix de vente des chemins ruraux + valeur estimée des éléments corporels).

Suite au passage du géomètre pour le bornage de la parcelle, il s'avère que la superficie réelle est supérieure à la surface estimée, soit 1 300 m².

Il convient donc de modifier le prix d'achat au montant de 825 € pour une superficie de 1 300 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'acquisition de la parcelle E N°617 au prix de 825 € appartenant à Monsieur Elie LEHIS aux conditions mentionnées ci-dessous,

Accepte la prise en charge des frais inhérents à cette transaction : frais de bornage, frais de notaire,

Autorise Madame Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Les crédits nécessaires seront pris à l'article 2111 du budget.

8 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 :

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 4 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu cette délégation,

- Ancien Presbytère : Remplacement de 3 volets roulants avec axe motorisé – Entreprise SIGMA de Segré : 1 358,10 € H.T- 1 629,72 € TTC. Article 21318 du budget.
- Accueil périscolaire : Remplacement du portail métallique à deux vantaux – Entreprise A2MS de Bécon les Granits : 2 731,06 € HT – 3 277,27 € TTC. Article 2135 du budget.
- Atelier communal : installation d'un système de détection anti-intrusion – Entreprise LERAY Sécurité de Chalonnes sur Loire : 2 950,00 € HT – 3 540,00 € TTC. Article 21318 du budget.

9 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 :

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Panneaux « anti- incivilités »	PANNEAUX RAMA de Bécon les Granits	180,00 €	216,00 €	c/2152
Bibliothèque	Totem	CM Services de Bécon les Granits	730,00 €	876,00 €	c/2152
Terrains de football	Machine à tracer	FBD de Olivet (45)	1 118,00 €	1 341,60 €	c/2188

10 - Affaires générales et informations diverses

- Le bulletin municipal sera distribué du 25 au 29 janvier 2021.
- CCAS : suite à l'annulation du repas des aînés, les membres du CCAS ont décidé de reverser l'intégralité du budget initialement prévu pour le repas, en faveur des aînés de la commune, par un don aux associations œuvrant au maintien du lien social et à la prévention de la perte d'autonomie : Atelier du Plaisir, le Club des Joyeux Lurons et Familles Rurales Un jour Partagé.
- Personnel communal : En raison de la situation de crise sanitaire à laquelle nous sommes tous confrontés depuis quelques mois, les moments de convivialité s'en trouvent pénalisés. La traditionnelle cérémonie des vœux au personnel communal ne pourra donc pas être organisée cette année. En compensation, les élus ont décidé d'offrir à tous les agents un coffret gourmand pour leur souhaiter une très bonne année 2021 et les remercier de leur contribution quotidienne à l'action collective pour l'intérêt général de la commune.

- Groupe de travail « Circuits courts » : afin d'activer le groupe de travail, il est proposé de nommer un élu référent. Monsieur Nicolas TESSIER, intéressé par ce dossier, est nommé élu référent de ce groupe de travail.
- Bibliothèque : la bibliothèque a réouvert le 6 janvier 2021 dans ses nouveaux locaux situés derrière la Mairie.
- CCVHA – Compétence Enfance : L'accueil de loisirs a été ouvert sur les vacances de Noël pour la première année : une moyenne de 12 enfants accueillie par jour (16 la première semaine et 9.5 la deuxième semaine) sur 4 jours par semaine. La décision d'ouvrir a été assez tardive suite au sondage envoyé aux familles ce qui peut expliquer les effectifs pas très élevés.
- Mission audit organisationnel RH : la première réunion du COPIL a eu lieu le 12 janvier 2021 en présence des élus et des responsables de services : présentation des phases d'études et du planning. Une réunion de présentation de la démarche à l'ensemble des élus et des agents est fixée le lundi 25 Janvier 2021 à 18 h 00 à la salle culturelle Frédéric Chopin.
- Point sur la situation sanitaire : la campagne de vaccination a débuté au niveau national le 4 janvier 2021 avec la vaccination des personnels soignants, des pompiers et des personnels à domicile de plus de 50 ans, ainsi que la vaccination des résidents et des personnels des EHPAD. A partir du 18 janvier, la vaccination est ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile ainsi qu'aux personnes qui sont atteintes de maladies graves. Pour notre secteur, le centre de vaccination est situé à Segré-en-Anjou-Bleu, au Parc des Expositions. Un courrier a été adressé par la Mairie à toutes les personnes de + de 75 ans afin de leur expliquer la marche à suivre et un communiqué de presse est paru. Les communes sont invitées à relayer la communication auprès de la population. La Mairie pourra assister les personnes qui en ont besoin pour la prise de RDV ou pour les déplacements par le biais du service du transport solidaire. Monsieur Bigot, médecin retraité, incite tout le monde à se faire vacciner, il est lui-même déjà vacciné.

11 - Rapports des commissions

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Projet de vestiaires de football : une délégation béconnaise s'est déplacée à la Pommeraye afin de visiter leur équipement. Le souhait d'intégrer un club-house a été évoqué lors des réunions avec les représentants du club de football dont la superficie reste à déterminer (la superficie évoquée de 50 m² serait insuffisante). La faisabilité technique et financière de cette salle supplémentaire est à l'étude.
 - Ecole privée St Louis : dans le cadre du label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) obtenu par l'école, une collecte écologique et caritative d'objets divers : bouchons en plastique, en liège, couvercles en métal, stylos usagés, cartouches d'imprimantes usagées, chaussures usages, piles usagées est organisée sur une matinée le samedi 16 Janvier 2021.
- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Le compte-rendu de la commission du 15 décembre 2020 est présenté.
 - La commission a travaillé sur les projets en bâtiments et espaces verts pour le budget 2021 et sur le mandat dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.
 - Construction du boulodrome : le bardage extérieur est en cours. Fin des travaux : fin février. Il restera ensuite l'aménagement intérieur (carrelage, isolation, cloisons) qui sera réalisé par les bénévoles de l'association.
 - Réaménagement de l'accueil de la Mairie : les travaux vont débuter en février, 2 mois de travaux, l'accueil sera fermé et transféré dans le bureau de Madame le Maire.
 - Rénovation énergétique de la salle du football : le bardage proposé en bois a été validé par la commission.
 - Espaces Verts : la commission « Espaces Verts » a visité sur place les espaces verts de la commune afin de mettre à jour les fiches des différents espaces du plan de gestion de l'herbe en fonction des projets d'aménagements envisagés. Le compte-rendu de la visite de terrain sera diffusé.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Une réunion de la commission est prévue à la fin du mois.
 - La commission poursuit l'étude sur les projets d'aménagements des aires de jeux.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Le compte-rendu de la commission du 10 décembre 2020 est présenté.
 - Plan de communication : la priorité est donnée sur le site Internet à mettre à jour. Une charte graphique

est en cours de préparation qui sera déclinée sur les différents supports. Un travail sera également mené sur le bulletin municipal, la Feuille Infos, le projet d'une Newsletter. Afin de réaliser ces documents, l'acquisition d'une licence du logiciel Indesign et la formation de l'agent en charge de la communication sont programmées sur le budget 2021.

- Mise à l'honneur d'un Béconnais : une petite vidéo sur M. Toutain et son village de Noël a été mise en ligne sur le site Internet.
- Décors de Noël : la commission va réfléchir à l'évolution des illuminations des rues sur la commune pour 2021.

➤ *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*

12 – Questions diverses

- Marylène Guillemot souhaite partager une information auprès des élus et qu'elle propose de diffuser sur les réseaux sociaux de la commune. Dans le contexte de la crise sanitaire, le centre ressource du handicap psychique des Pays de Loire (crehpsy) a réalisé un guide destiné au 16-25 ans. Il comporte de nombreuses ressources pour faire face aux répercussions du confinement et des contraintes sanitaires sur la santé mentale. Des liens vers des applications, des sources d'informations et de soutien, des recommandations, des vidéos, des fiches synthétiques, ainsi que des conseils pour rompre l'isolement, ... C'est une mine d'or, téléchargeable gratuitement sur : <http://www.crehpsy-pl.fr/.../espace-ressources-sante...> Même s'il est destiné principalement aux adolescents et jeunes adultes, chacun quel que soit son âge, pourra y glaner des éléments le concernant.

Fin de la séance à 23 h 00.